

Chatqueue Bois de Cornillon



Centre d'Enfouissement Technique

Déclaration environnementale - mise à jour 2025 | Résultats obtenus pour l'année 2024





DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE
VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale – mise à jour 2025 de l'organisation ArcelorMittal Belgium SA – CET Chatqueue portant le numéro d'agrément BE-RW-000024, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Sites concernés: CET Chatqueue

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale – mise à jour 2025 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Vilvoorde, le

Eric Louys
Président de la Commission de Certification

Prochaine déclaration octobre 2026.

SOMMAIRE

1.	Editorial	4
2.	Nos activités industrielles	5
3.	L'exploitation du C.E.T.* de la Chatqueue.....	6
4.	Notre organisation	8
5.	Nos politiques en faveur du respect de l'environnement.....	9
6.	Nos résultats environnementaux	10
7.	Notre système de management environnemental (SME*)	18
8.	Notre politique de communication	20
9.	Objectifs atteints et perspectives	21

ANNEXES

1.	Lexique	24
2.	Politique environnement, Energie et Circularité	25
3.	Politique Santé et Sécurité.....	26
4.	Eaux – Mesure de l'ensemble des paramètres – Année 2024	27

1. Editorial



C'est avec grand plaisir que je vous présente la nouvelle déclaration environnementale du site de la Chatqueue 2025. Elle présente les résultats consolidés 2024.

En tant que Représentant légal du site, je suis particulièrement satisfait des résultats atteints par mon équipe. Ils sont en tous points conformes aux normes imposées dans notre permis et donc à nos objectifs de qualité.

Je profite de la présente pour vous annoncer que, comme évoqué l'année dernière, la certification Responsible Steel d'ArcelorMittal Belgium a été renouvelée cette année. Elle certifie que l'entreprise sidérurgique respecte les normes et pratiques liées à la durabilité et à l'entrepreneuriat responsable.

Dans le cadre de cette certification, les avis des différentes parties prenantes ont été sollicités. Il s'agit notamment de la Police de l'Environnement, des Services Régional d'Incendie... Les retours ont été très positifs de la part de ces instances et soulignent notamment la bonne communication entretenue avec nos équipes.

Je vous souhaite une excellente lecture

Dirk Stroo
Représentant légal du C.E.T.* de la Chatqueue
ArcelorMittal Belgium



Le Centre d'Enfouissement Technique de la Chatqueue (C.E.T.*) est un site indispensable à l'exploitations de nos unités de production liégeoises. Nous mettons un point d'honneur à l'exploiter de façon responsable. Car en 2024, même si une politique drastique a été

mise en place afin de limiter les quantités de déchets qui y sont stockés, la production de l'acier liégeois engendre encore 0,2% de boues de station d'épuration non valorisables et non recyclables. Il est important de les gérer dans le plus grand respect de l'environnement.

Vous lirez dans cette déclaration 2025 qu'une des actualités les plus importantes de l'année 2024 est le fait que la technologie à apporter pour l'élimination des éléments organochlorés découverts dans la nappe a été formellement décidée. La solution de filtrage sur charbon actif a été validée par l'ensemble des autorités et transposée dans le permis d'environnement.

En tant que Coordinateur général Liège, Responsable de l'exploitation du C.E.T.*, je tiens enfin à vous annoncer que notre équipe a accueilli un nouveau collaborateur. Il s'agit de Nicola Stevens, Bachelier en chimie appliquée, orientation industrielle. Nicola nous a rejoint pour assurer une position polyvalente et est actuellement en formation de façon à occuper pleinement sa fonction, nous reviendrons sur le sujet dans la déclaration.

Je remercie toute mon équipe pour l'excellent travail réalisé en 2024 !

Emmanuel Laurent
Coordinateur environnement Liège– Responsable exploitation C.E.T.*
Département Environnement, Durabilité, Energie et Circularité
ArcelorMittal Belgium

2. Nos activités industrielles

2.1. ArcelorMittal

ArcelorMittal Europe compte 48 544 travailleurs de 67 nationalités différentes et mène des activités sidérurgiques dans 9 pays. Il a livré plus de 28,7 millions de tonnes d'acier en 2024, pour un chiffre d'affaires de 29,95 milliards de dollars.

ArcelorMittal Belgium quant à lui emploie 6 000 travailleurs internes et près de 1 500 travailleurs externes. Il génère plus de 30 000 emplois indirects. Il a expédié, en 2023, 5,1 millions de tonnes d'acier. (Les résultats 2024 ne sont pas encore disponibles à ce jour).

En Wallonie, le Groupe dispose de plusieurs implantations industrielles localisées en Province de Liège. Elles constituent les entités sidérurgiques du secteur des aciers plats, principalement revêtus.

2.2. La Chatqueue

Le site de la Chatqueue est situé à Ougrée au centre d'une agglomération urbaine relativement dense. Il est exploité depuis le début du siècle par la Sidérurgie liégeoise. De terril charbonnier, il est devenu terril laitier avant d'être transformé en 1993 en un Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.* - Code NACE : 38.22 et 38.21), disposant des meilleures technologies disponibles.

La Chatqueue est un outil de la gestion des déchets sidérurgiques des installations de Liège. Les activités de transformation de l'acier génèrent inévitablement des coproduits et des déchets. Grâce à des efforts considérables de recyclage et de valorisation, seule la partie ultime, soit moins de 0,5% des déchets liés aux processus de fabrication, doit être éliminée en C.E.T.*

L'exploitation du site est organisée selon un plan global défini dans le temps. Différentes phases successives garantissent, à terme, le réaménagement final en un site vert et boisé, tel qu'il existait initialement.

2.3. Evolution de la sidérurgie liégeoise

Depuis l'obtention du premier permis de la Chatqueue, en 1993, les outils d'ArcelorMittal Liège ont connu d'importantes évolutions.

Les outils de la phase à chaud ont été mis à l'arrêt et ArcelorMittal a dû céder plusieurs de ses sites belges au Groupe Liberty, à la suite du rachat du Groupe Ilva et la situation de monopole créée en conséquent.

Aujourd'hui, seules des installations de transformation de l'acier restent en exploitation au sein d'ArcelorMittal à Liège :

- à Marchin, la ligne d'électrozingage HP5 ;
- à Yvoz-Ramet, la ligne de peinture LP2, la ligne de galvanisation et de peinture «Combine» et la ligne de galvanisation d'Eurogal ;
- à Jemeppe-sur-Meuse, la ligne de recuit et la ligne de dépôt sous vide JVD (Kessales).

Le site de la Chatqueue est le témoin de toutes ces évolutions et s'adapte en conséquence. Certains déchets ultimes n'existent plus aujourd'hui mais d'autres pourraient certainement apparaître dans les prochaines années.

2.4. Valorisation, recyclage et circularité

Le processus sidérurgique a permis, de tout temps, le recyclage ou la valorisation de nombreux coproduits.

L'acier en tant que tel est un matériau qui s'inscrit pleinement dans les principes de l'économie circulaire puisqu'il est magnétique et facilement extrait des déchets grâce à un aimant. Il est recyclable à l'infini au sein même du processus de production.



3. L'exploitation du C.E.T.* de la Chatqueue



3.1. Un C.E.T.* de classe 5, à usage exclusif d'ArcelorMittal

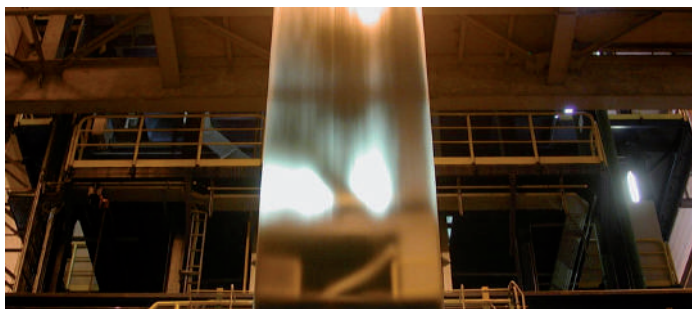
Malgré les efforts constants de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets produits par l'industrie sidérurgique, certains déchets ultimes* doivent inévitablement être évacués.

La Chatqueue accueille exclusivement les déchets produits par l'activité d'ArcelorMittal Belgium (sites de Liège).



Ce C.E.T.* de classe 5, d'une superficie de près de 43 hectares, peut accueillir des déchets dangereux non-toxiques. La mise en décharge des déchets toxiques est interdite en Région wallonne. Le site de la Chatqueue est un C.E.T.* de classe 5.1 pour les déchets dangereux (V1) et de classe 5.2.1.a pour les déchets non dangereux (V5).

Les déchets que l'on retrouve à la Chatqueue sont principalement des déchets boueux, graveleux ou pierreux. Déchets ménagers, encombrants ou PMC ne seront jamais déversés au C.E.T.* de la Chatqueue.



Les déchets amenés sur le site sont déversés dans la zone appropriée aux types de déchets. Les déchets boueux sont confinés dans des bassins. Les déchets graveleux servent de remblais* pour remodeler le site et favoriser son intégration paysagère.



3.2. Les principes techniques mis en oeuvre

Le système de drainage

La recherche de la sécurité est omniprésente sur le site. Afin de ne pas polluer les ruisseaux de la Veuée et du Cornillon, le système de drainage qui a été construit est double.

Un premier drain en surface récupère les eaux de ruissellement et de résurgence qui apparaissent à la base du terri. Un second drain, situé en aval du premier, reprend l'ensemble des eaux de percolation qui n'ont pas été reprises par le drain de surface. Ce drain profond atteint les couches de bedroc.

Toutes ces eaux aboutissent, soit par gravité, soit par pompage dans un bassin de stockage pour y être contrôlées avant rejet dans le Cornillon. Les volumes de stockage ont été calculés pour pouvoir absorber les eaux lors de fortes précipitations, pendant plusieurs jours consécutifs.

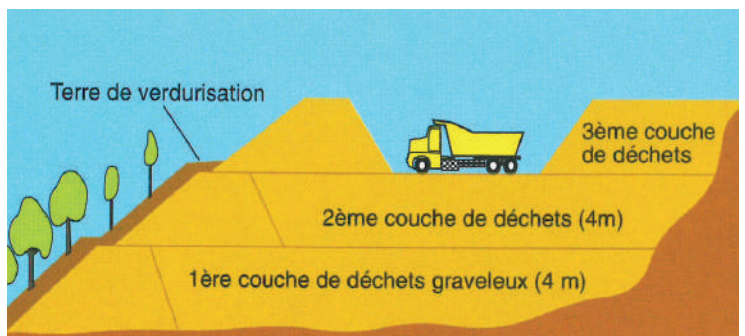
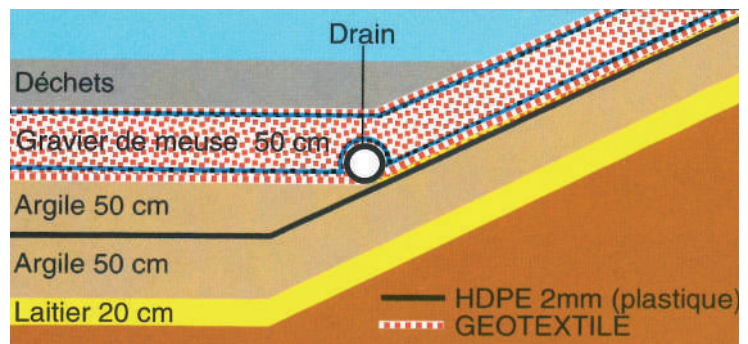
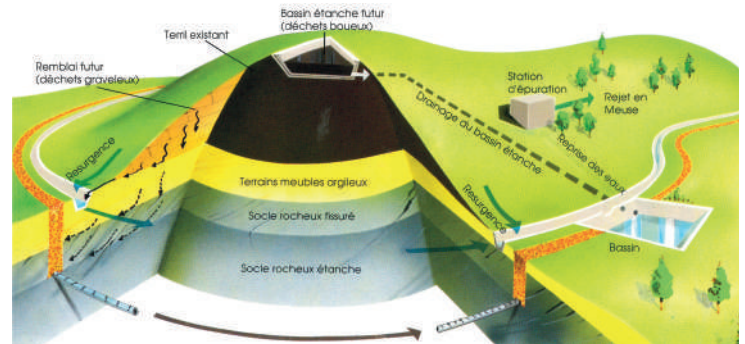
Les remblais*

La mise en remblais se fait selon le principe suivant :

- constitution d'un premier bourrelet de déchets à la limite de la zone d'exploitation autorisée; dès que la saison est propice, la face extérieure est verdurisée. Le remplissage de la zone intérieure peut ainsi s'effectuer à l'abri des regards et sans déranger le voisinage ;
- un second bourrelet, en recul par rapport au premier, est dressé afin que l'aspect final soit semblable à une colline.

Les bassins étanches

Les bassins étanches sont destinés à recevoir les déchets boueux. Ils sont rendus étanches grâce à la mise en place de couches successives d'argile, de matériaux drainants et d'une épaisse feuille de plastique.



4. Notre organisation

4.1. Organigramme

Représentant légal du C.E.T.* de la Chatqueue

ArcelorMittal Belgium

Il s'assure du respect des impositions légales.

Afin d'assurer un maximum de cohérence, il participe activement au comité d'accompagnement où il a l'occasion de rencontrer le voisinage ainsi que les autorités communales, provinciales et régionales.

Le DEC* prend aussi en charge le SME*.



Responsable Exploitation C.E.T.* de la Chatqueue

ArcelorMittal Belgium

Il assure la coordination des activités du C.E.T.* et l'exploitation journalière.

Il est l'interlocuteur privilégié du voisinage et des autorités régionales, provinciales et communales.



Contremaître environnement

Il est en charge du suivi des actions au C.E.T.* Il réalise les analyses de rejet et le contrôle.

4.2. Les activités régulières au C.E.T.*

Exploiter un C.E.T.* tel que celui de la Chatqueue, nécessite la réalisation de tâches variées indispensables dont :

- Le contrôle de la bonne exécution des procédures d'acceptation des déchets au C.E.T.*
- Le suivi et la signature des livres d'entrée des déchets
- La vérification de la bonne exécution des contrats de sous-traitance
- L'inspection régulière des drains et des eaux
- Les relations régulières avec les autorités de tutelle

En collaboration avec le Département Environnement durable, Energie et Circularité, le responsable sur site assure également :

- La sensibilisation au SME* des nouveaux arrivants et de personnel intérimaire et des sous-traitants
- Le contrôle et la surveillance des actions environnementales engagées dans la mise en œuvre de la Politique environnementale du C.E.T.*
- La gestion de tous les documents issus de la mise en œuvre du SME*
- L'accueil et l'orientation des services d'intervention sur le C.E.T.* en cas de situation d'urgence pouvant affecter l'environnement



pen

5. Nos politiques en faveur du respect de l'environnement

5.1. Déclaration de Politique environnementale Groupe

Les entités liégeoises d'ArcelorMittal Belgium mettent en œuvre une politique et des moyens importants pour minimiser l'impact de leurs activités et de leurs produits sur l'environnement.

La politique de la Chatqueue s'inscrit dans la démarche du Groupe. Deux documents, signés par le Comité de Direction, fixent les orientations stratégiques :

- La politique Environnement, Energie et Circularité
- La politique Santé et Sécurité

Ces documents figurent en annexe 2 et 3.



5.2. Déclaration de Politique environnementale de la Chatqueue

La politique environnementale du site du C.E.T.* de la Chatqueue s'inscrit entièrement dans les politiques Environnement-Energie et Circularité et Sécurité-Santé d'ArcelorMittal Belgium.

Notre Centre d'Enfouissement Technique constitue un maillon indispensable dans la gestion des déchets et des résidus de fabrication. Nous souhaitons l'utiliser de façon parcimonieuse et responsable vis-à-vis de l'environnement. Nous souhaitons travailler de façon à assurer la longévité des bassins et le respect strict des impositions de construction.

Dans le même esprit, nous sommes soucieux de veiller à intégrer le site dans un environnement verdurisé, dans le respect de nos riverains. Le responsable du site communique notamment avec les autorités et le voisinage par le biais d'un comité d'accompagnement où les différentes parties sont tenues informées de l'actualité du site.

Le site du C.E.T.* de la Chatqueue est enregistré EMAS. Cet enregistrement demande une communication vers l'extérieur via une déclaration environnementale validée et implique le respect strict de la réglementation.

Je m'engage, avec l'appui de tout le personnel, à ce que nos activités sur le site du C.E.T.* soient réalisées conformément à cette politique. Le respect strict de la législation environnementale, la prévention des pollutions ainsi que la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue des performances environnementales constituent trois priorités. Je fais obligation au responsable du site, de veiller à la stricte application des consignes qui découlent de cette démarche.

Le 5 octobre 2023

Dirk Stroo
Représentant légal du C.E.T.* de la Chatqueue
ArcelorMittal Belgium

6. Nos résultats environnementaux

Le site de la Chatqueue est un des premiers C.E.T.* de classe 5 à avoir bénéficié de l'ensemble des meilleures technologies disponibles. Il dispose d'un Permis d'Environnement délivré le 24 mai 2014, portant la référence 273402/0167 qui arrivera à échéance en 2034. En 2020, le Permis a fait l'objet d'une première révision des conditions particulières via un Article 65 portant la référence PE/2020/0004, une seconde révision via un nouvel Article 65 portant la référence 10016833/GLE.ama a été octroyée en 2025.

La politique appliquée sur le site est résolument tournée vers le futur. Les méthodes de travail visent un seul et même objectif : la réhabilitation du site, après exploitation, dans le respect des normes imposées par la Région wallonne.

Des procédures strictes sont mises en place pour contrôler les déchets qui sont amenés dans le Centre. Les autorités visitent régulièrement le site et vérifient ces dernières. Le respect des autorisations d'exploiter est constant. Il garantit la qualité du travail accompli. Cette politique rigoureuse a permis une meilleure acceptation du projet par les riverains.

En permanence, l'exploitant dégage des pistes d'amélioration. Trois axes principaux participent à cet engagement.

6.1. Traçabilité pour une évolution future

Les procédures de traçabilité des déchets mises en place à La Chatqueue sont respectées par tous. Cela permet de connaître la nature exacte des déchets qui constituent le site. Les moyens techniques et économiques mis en place permettront, lorsque la réglementation l'autorisera, la réutilisation ou le recyclage.

6.2. Evolution des tonnages

Les arrêts successifs d'installations industrielles ainsi que la vente de certaines lignes de production à Liberty Steel ont entraîné une diminution significative des quantités de déchets produites par les unités de production. De plus ArcelorMittal

Belgium poursuit sa politique stricte en imposant le tri sélectif et la revalorisation des déchets en amont de la mise en C.E.T.*, de façon à n'enfouir que les déchets ultimes*.

Une année exceptionnelle a été enregistrée en 2022. L'augmentation importante des quantités est principalement due à l'apport de boues de lavage de gaz stockées précédemment sur le site de Chertal. Depuis 2023, la quantité de déchets mis en C.E.T.* est revenue à la normale

6.3. Respect du permis et mise en conformité par rapport aux normes sectorielles

En 2020, la première révision du permis d'Environnement du C.E.T.* a transposé les résultats des études réalisées en collaboration avec les Autorités de la Région wallonne dans le cadre du Plan interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines (PIIPES*).

Depuis lors, de nouveaux tests ont été demandés pour mettre au point la technologie d'élimination des éléments organochlorés* retrouvés dans la nappe phréatique, cette étude a été menée en collaboration avec le CEBEDEAU de Liège.

De plus, un groupe de suivi technique a été créé pour assurer le suivi du projet. Il est présidé par un représentant du Département des Permis et des Autorisations de la Région wallonne (DPA), qui regroupe l'exploitant accompagné de son expert agréé, un représentant du Département du Sol et des Déchets (DSD), un représentant de la Direction des eaux souterraines, un représentant de la Direction des eaux de surface, un représentant de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) et un représentant de l'Institut Scientifique du Service Public (ISSeP).

L'adaptation du permis via un nouvel Article 65 délivré par les autorités compétentes en 2025 modifie les conditions particulières et intègre la nouvelle technologie de filtre à

charbon actif, qui est celle retenue par le groupe de suivi, toujours effectif. La dernière réunion s'est tenue le 13 février 2024.

La nouvelle installation de traitement des eaux de la nappe sera construite en 2025.

Les impositions initiales prévues dans le permis ainsi que le respect des normes sectorielles, qui reprennent les règles spécifiques applicables dans le domaine d'activité concerné, restent de mise.

Le C.E.T.* est tenu de réaliser un certain nombre de mesures et de les communiquer annuellement aux autorités compétentes. Ces mesures sont consignées dans un fichier Excel (PISOE*) qui reprend le résultat des analyses du rejet, mois par mois. Il est contrôlé par l'ISSEP, qui est chargé de l'envoyer annuellement au DPC*.

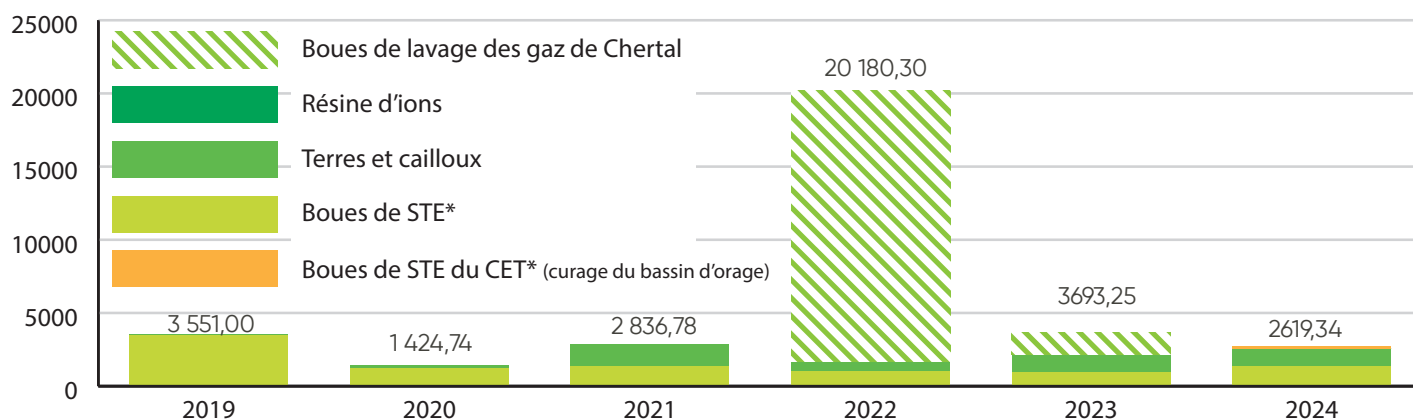
Une déclaration E-PRTR (Registre européen communiqué par la Région wallonne à l'Europe) est communiquée annuellement.

Une déclaration de taxation des déchets entrants au C.E.T.* est communiquée trimestriellement.

Notre site respecte les exigences légales.

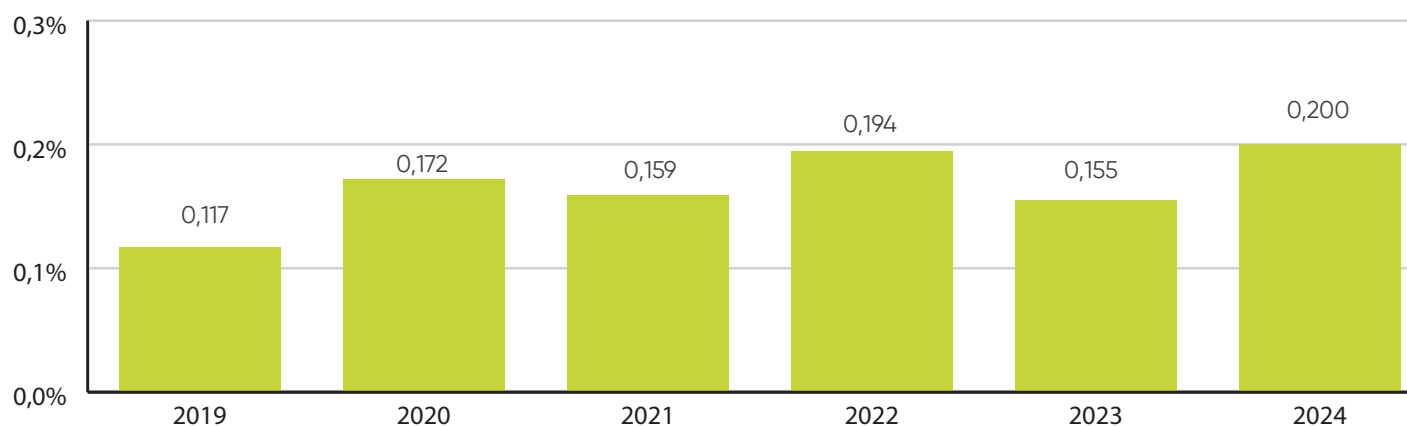
Le nombre de plaintes enregistrées en 2024 est égal à 0.

C.E.T.* de la Chatqueue: évolution du tonnage annuel



Evolution du tonnage mis en C.E.T.* en fonction de la production

Ratio entre le tonnage de boues de station de traitement mis en C.E.T.* et le tonnage d'acier livré





6.4. Les impacts générés par l'exploitation

La méthodologie d'évaluation des impacts environnementaux est commune à l'ensemble des sites ArcelorMittal Belgium (tous certifiés ISO 14001 - 2015).

Eaux

En 2020, le C.E.T.* s'est équipé de nouveaux instruments de mesures des eaux de rejet qui permettent d'accroître la fiabilité des relevés (calibrage, maintenance, mise en œuvre). Un nouveau système de sauvegarde des données a également été mis en place. Un fournisseur assure leur stockage de façon indépendante et vérifie le bon fonctionnement du matériel.

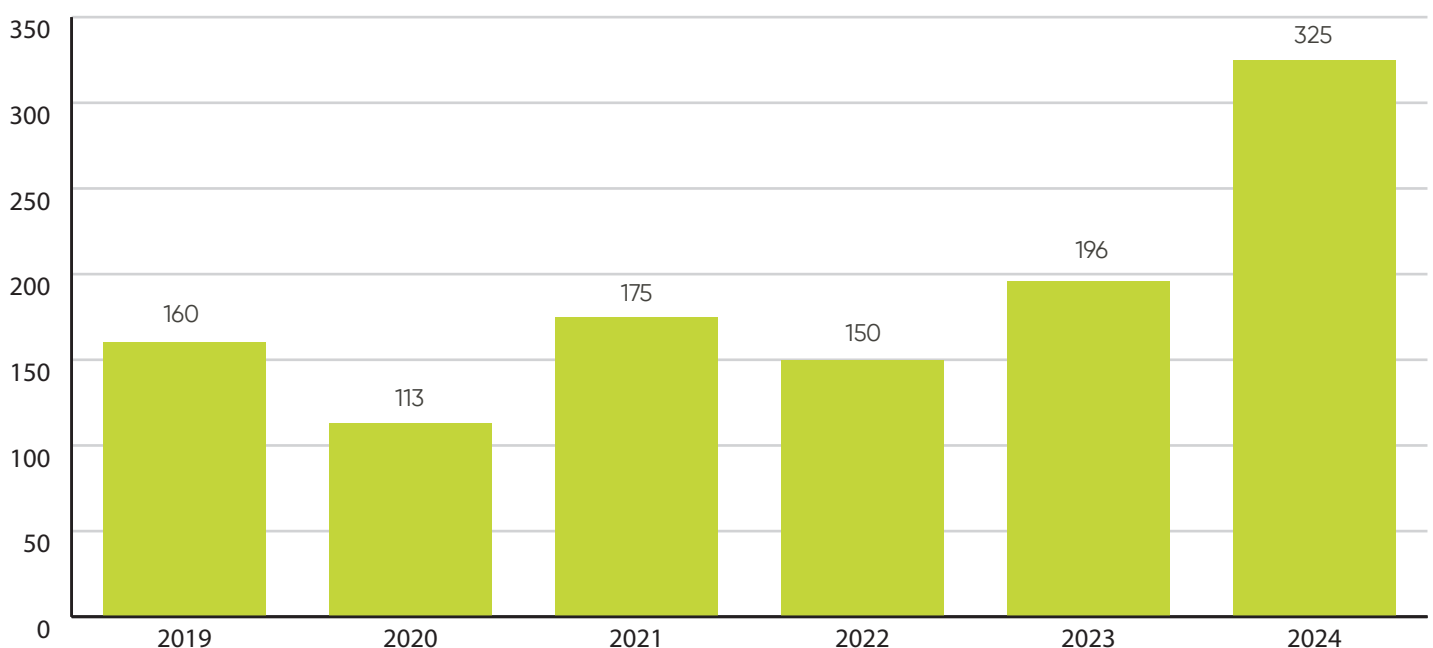
Les graphiques ci-après indiquent que les mesures réalisées en 2024 au niveau des rejets en fer, en zinc et en MES* se situent sous les normes imposées par la Région wallonne.

L'ensemble des autres paramètres mesurés sont présentés en annexe 4, tous respectent les normes.

Au niveau des eaux souterraines, le PIIPES* a été traduit dans deux Articles 65 modifiant le permis. Il fait l'objet d'un plan d'actions spécifique depuis 2021 (cfr explication P10).

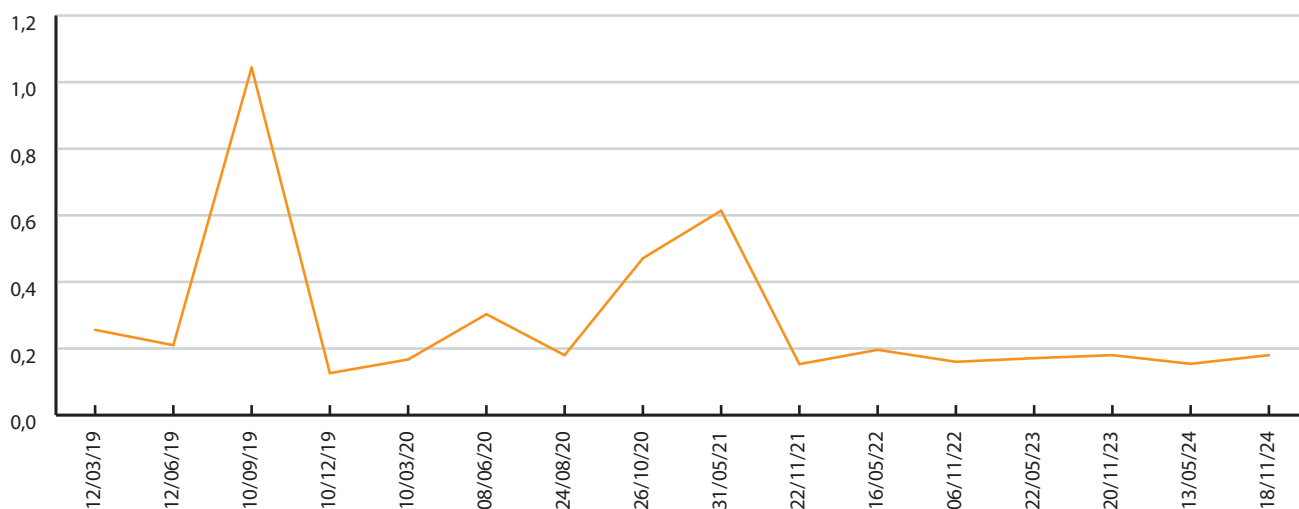
Evolution du débit d'eau rejetée dans le ruisseau du Cornillon - Milliers de m³/an

Le volume moyen à traiter, en prenant comme référence une moyenne annuelle des précipitations de 840 mm, a été estimé entre 220 et 250 000 m³/an. Sur cette base, le débit horaire moyen a été évalué entre 25 et 30 m³ et le débit mensuel de 18 à 21 000 m³.

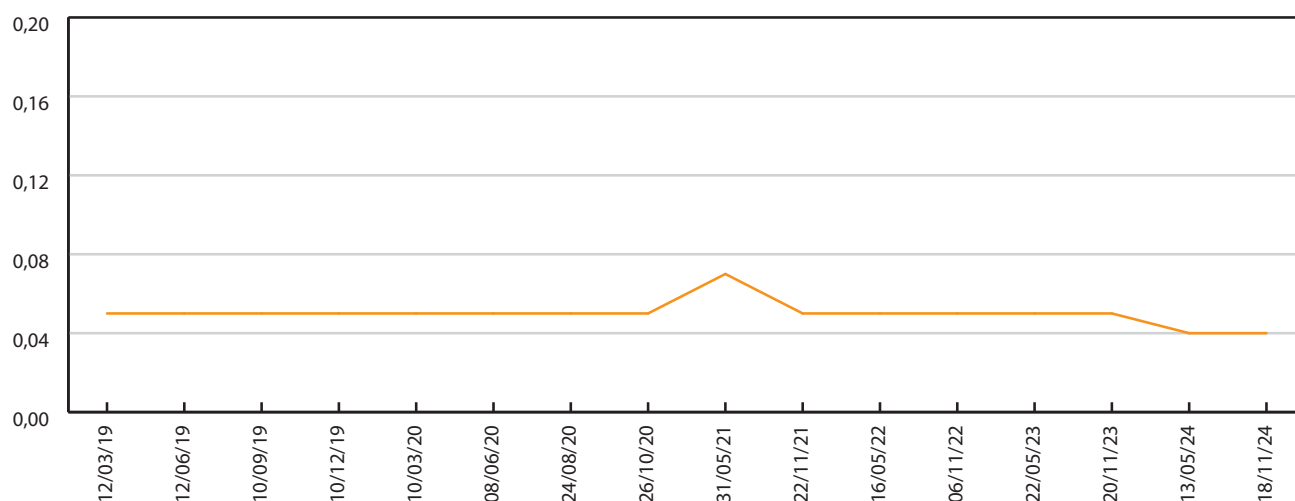


pen

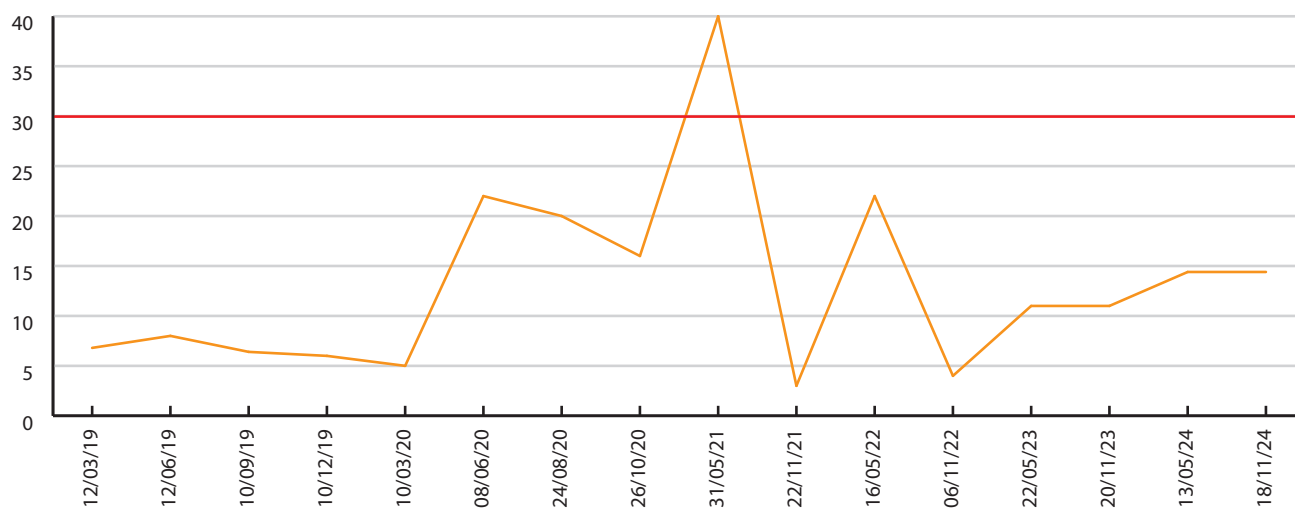
Rejet en mg/l : 2019 - 2024 - Fer total



Rejet en mg/l : 2019 - 2024 - Zinc total (La limite autorisée est de 2 mg/l)

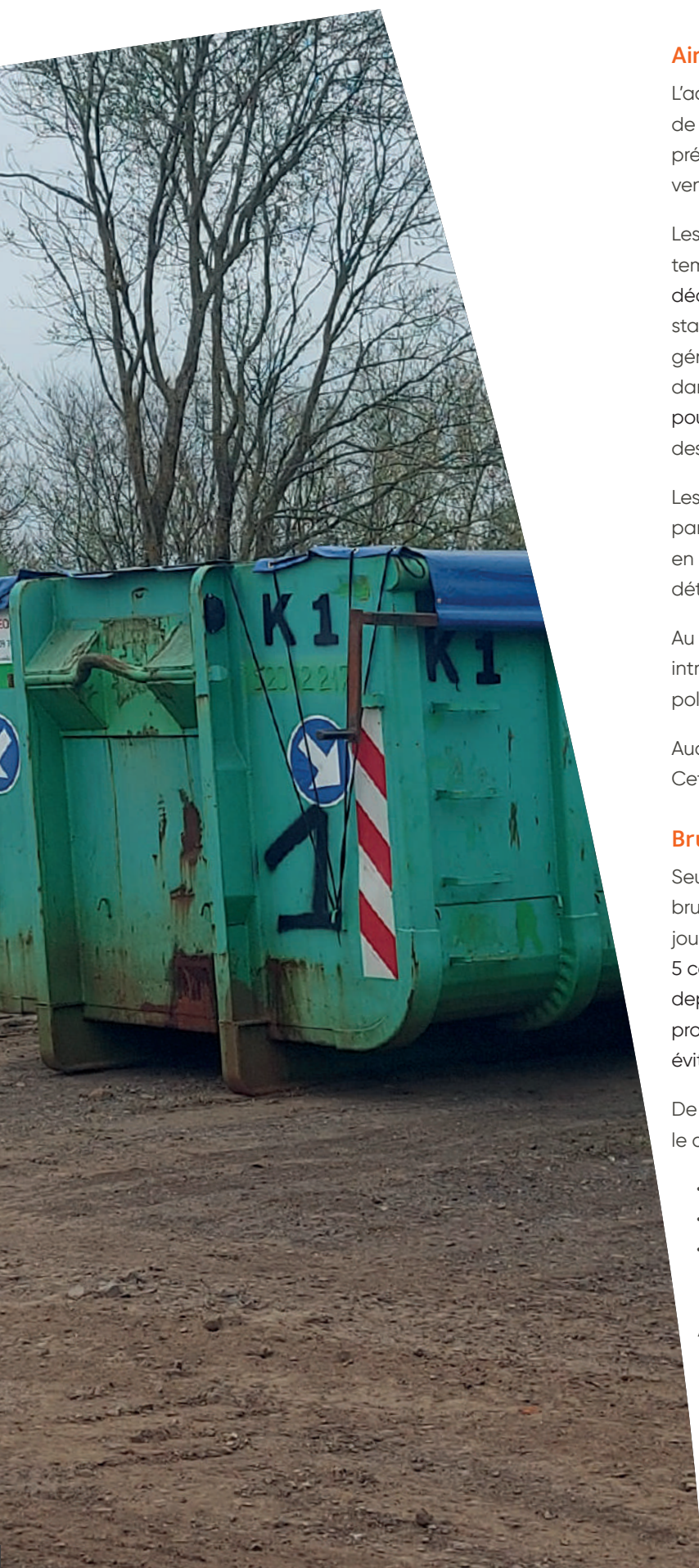


Rejet en mg/l : 2019 - 2024 - MES* (La limite autorisée est de 30 mg/l)



— Représente la norme imposée par la Région wallonne.

pen



Air

L'activité journalière du site de la Chatqueue ne génère pas de nuisances olfactives. Les déchets déposés sur le site ne présentent pas d'odeur particulière par temps chaud ou venteux.

Les émissions de poussières ne sont perceptibles que par temps de sécheresse. La Chatqueue traite deux types de déchets, parmi eux en 2024 : 53,28% sont des boues de station de traitement d'eau qui sont donc humides et ne génèrent aucune poussière et 46,72% de déchets inertes, non dangereux, qui représentent un pourcentage très faible de poussières. Les poussières demeurent en outre confinées au-dessus des bassins.

Les deux chaudières présentes sur le site sont entretenues par une société agréée, qui vérifie le respect de la législation en la matière. Aucun dépassement de la norme en CO n'a été détecté.

Au vu du type d'exploitation et de la qualité des déchets introduits dans le C.E.T.*, il n'y a pas d'autres rejets de polluants atmosphériques.

Aucune plainte relative à ce sujet n'a été enregistrée en 2024. Cet impact significatif est maîtrisé.

Bruit

Seul le charroi et des engins travaillant sur le site génèrent du bruit. Aujourd'hui, le site n'est en fonctionnement qu'un seul jour par semaine. Le trafic ne représente qu'un maximum de 5 camions par semaine. La grue qui étale les déchets travaille depuis 2024 deux fois par mois car tous les conteneurs en provenance de Kessales sont nettoyés par cette grue pour éviter le transport inutile de matières.

De plus, les dispositions suivantes sont d'application depuis le début de l'exploitation, de façon à limiter le bruit :

- Une butte anti-bruit entoure le site
- Une voie d'accès spécifique a été créée
- Les heures d'ouverture sont limitées à un horaire strict (7h30-16h)

Aucune plainte relative à ce sujet n'a été enregistrée en **2024**. Cet impact significatif est maîtrisé.

pen

Réaménagement

Lorsque l'exploitation du site de la Chatqueue a débuté, ArcelorMittal Belgium a garanti aux riverains qu'à la fin de l'exploitation du C.E.T.*, ils retrouveraient un paysage verdoyant, à l'image du site initial. L'objectif était de recréer un équilibre harmonieux entre le terroir et les zones d'habitat. Bocages, chemins forestiers, vergers et prairies constitueront le nouveau site du Bois de Cornillon. La ferme de Cornillon a été bordée d'une allée de tilleuls.

L'aménagement du Bois de Cornillon a été pensé et réalisé à l'époque avec l'aide du Professeur Monjoie, Professeur Ordinaire à l'Université de Liège, Directeur des Laboratoires de Géologie ainsi que du Dr. Froment, Chef des Travaux à l'Unité d'Ecologie terrestre de l'Université de Liège. Le remodelage et l'embellissement de la zone s'effectuent progressivement, par phases, selon le plan initial établi en collaboration avec les riverains.

Aujourd'hui, près de 80% du réaménagement est déjà réalisé. Près de 47 000 arbres ont été plantés. Un budget récurrent d'environ € 30 000 est consacré chaque année à l'entretien de la végétation sur le site.

Cet impact est maîtrisé.

Biodiversité

20 ans après la création du C.E.T.*, dans le cadre de la demande de renouvellement du permis unique, une Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE) a été réalisée. Elle a permis de confirmer que l'exploitation du C.E.T.* ne génère aucun impact négatif sur la végétation et la faune. Le maintien d'espaces ouverts sur près de 90% de la superficie du site (soit environ 38 hectares) garantit une grande diversité de milieux.

Le bail de chasse a été renouvelé le 1^{er} juin 2024. Il impose de nombreuses conditions de façons à garantir l'équilibre écologique du site et le respect strict de l'environnement.

Le site de la Chatqueue accueille 1,327 hectares de surface imperméable (voieries, station de traitement des eaux, bureaux, bassin de relevage) sur un total de 43 hectares, soit seulement 3% de la surface au sol, ce qui est inchangé depuis la construction initiale.

Depuis 2022, le site de la Chatqueue accueille une colonie d'abeilles. La ruche n'est pas exploitée pour la production de miel. Le site de la Chatqueue regorge d'arbres dont la floraison étalée permet de fournir une nourriture abondante aux abeilles et un refuge apprécié des oiseaux.

A ces espaces spontanés de biodiversité, s'est ajouté la plantation de 20 arbres fruitiers entourés chacun de 2m² de plantes compagnes mellifères. Cet élément complémentaire contribue à la préservation et au développement des nombreuses espèces animales présentes sur le site (mammifères, batraciens, reptiles, oiseaux et insectes).

Cet impact est maîtrisé grâce au maintien des mesures initiales et à l'attention portée à ce thème constamment en réflexion.



pen

Qualité et provenance des déchets

Le C.E.T.* de la Chatqueue, dernier maillon de la chaîne sidérurgique, est géré avec une maîtrise totale.

En tant que décharge de classe 5, ArcelorMittal Belgium prend toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'usage exclusif du C.E.T.* pour ses propres déchets.

Une procédure précise doit être respectée par chaque camion entrant sur le site de la Chatqueue. Son application est surveillée en interne et imposée aux sous-traitants.

1. Au départ de l'usine, un bordereau d'expédition est établi.
2. Une fois le camion arrivé au C.E.T.*, le préposé vérifie le bordereau de suivi des déchets et encode informatiquement les données relatives au contenu du camion. Ce dernier est également vérifié de visu.
3. Lorsque le contenu du camion est conforme au bordereau, le transporteur se voit indiquer le casier dans lequel les déchets doivent être déversés et est accompagné sur le site par le préposé.
Un non respect de la procédure entraîne un refus et renvoi à l'usine. Un email de refus est envoyé. Le transporteur repart immédiatement au site émetteur.
4. A la sortie du site, le camion doit se présenter à la bascule et son poids net est vérifié. Si tout est en ordre, le transporteur recevra une attestation de conformité aux procédures.
5. Ces bordereaux sont conservés au C.E.T.* afin de connaître avec précision l'origine, la quantité et le type de déchet enfoui sur le site.

Cette procédure a longuement été expliquée aux différents responsables.

Afin d'améliorer le contrôle de la composition des déchets entrants, depuis l'année 2014, une procédure imposée dans le permis prévoit que lorsqu'un déchet entre de manière régulière au C.E.T.*, un échantillonnage représentatif d'une période de plusieurs semaines et une analyse sur un nombre de paramètres plus important sont réalisés 2 fois par an, par un laboratoire agréé.

De plus, chaque jour d'ouverture du C.E.T.*, un contrôle aléatoire est effectué sur un camion. L'échantillon prélevé est envoyé dans un laboratoire indépendant pour analyse du COT sur matière sèche (norme de 6% dans le permis environnement du C.E.T.* et le conteneur est placé en quarantaine jusqu'à réception du résultat. Dès réception des résultats des analyses effectuées, si la teneur en COT est supérieure à la norme, le préposé enclenche la procédure de refus. Si la teneur en COT est conforme à la norme, le conteneur est vidé dans le casier adéquat.

Durant l'année 2024, aucun camion n'a été refusé.

Déchets résultants de l'activité du CET

En 2024, les contrôles effectués en interne continuent à démontrer que la qualité des eaux issues du drain profond (V1 et V2) et du drain périphérique (eaux de ruissellement) répondent aux normes fixées dans le permis. La station d'épuration n'est dès lors plus actuellement en service et ne génère aucun déchet lié à son process.

Le tri sélectif des déchets, tels que les produits usagés, les huiles usagées ou les chiffons, est effectué à la Chatqueue. Bien que le volume de déchets industriels banals soit insignifiant (évacuation 2 fois par an), des filières d'élimination et de valorisation sont bien définies et sont respectées par l'ensemble du personnel.

Réhabilitation

La capacité résiduelle, calculée sur base d'un relevé topographique effectué par drone, n'a pas pu être produite pour l'année 2024. Les résultats de 2023 étaient pour le bassin V1 de 53 160 m³, pour le bassin V5 de 129 800 m³ (selon les derniers modèles de calculs de cubature* utilisés). L'évolution de la capacité résiduelle reste stable, compte-tenu des quantités stables de déchets gérés.

Aspects indirects

Aucune plainte relative aux aspects indirects n'a été enregistrée en 2024 (par exemple inaccessibilité du site pour cause d'intempérie). Il n'y a donc aucun impact significatif sur l'environnement relatif aux aspects indirects. Néanmoins, un certain nombre de mesures sont prises afin de maintenir cette situation favorable.



pen

Sécurité

Les normes de sécurité applicables au C.E.T.* sont identiques à celles en vigueur dans l'ensemble du Groupe.

Le plan interne d'urgence (PIU*) est réalisé et déployé.

En 2024

- Un exercice interne d'urgence a été organisé. La mise en œuvre du plan d'actions en découlant est prévue pour 2025.
- Un nouveau chemin de câble a été réalisé dans le bassin V2. L'objectif était d'éviter les risques lors des opérations de débroussaillage.
- Les 3 stations de pompage de la nappe phréatique situées rue de Boncelles ont été remises en état et sécurisées.

Aucun accident majeur n'est à déplorer en **2024**.

Gestion des énergies

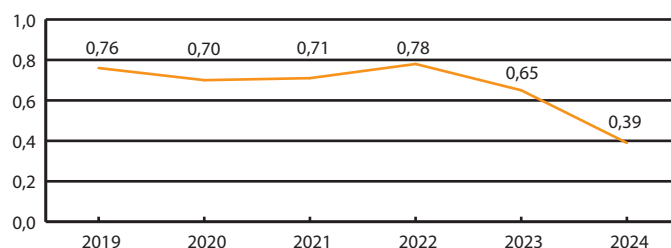
La consommation d'électricité au sein du site de la Chatqueue est principalement due à l'utilisation des pompes des stations de relevage. En 2024, 128 MWh ont été consommés, soit 0,39 KWh/m³ d'eau traitée.

La consommation d'eau annuelle s'élève en 2024 à 16 m³.

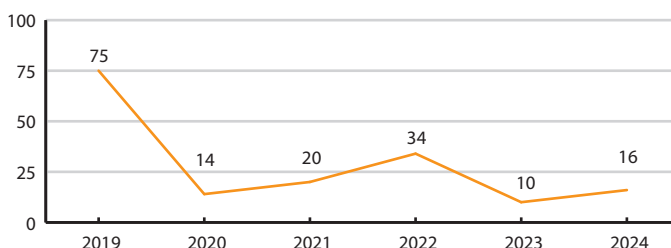
La consommation de mazout de chauffage pour les bâtiments s'élève, en 2024, à 2378 litres, soit 0,91 litre par tonne de déchets enfouie. L'augmentation du ratio cette année s'explique par le fait que la quantité déversée est revenue à la normale. Seul le chauffage des bâtiments est repris dans l'indicateur.

Le rejet de CO₂ pour le chauffage des bâtiments administratifs et de la station de traitement des eaux pour l'année 2024 est de 6,44 tonnes

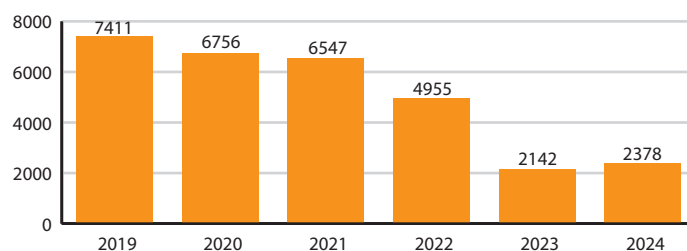
Consommation d'électricité (KWh/m³ d'eau traitée)



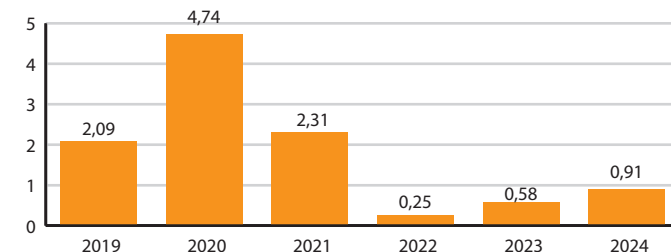
Consommation d'eau (m³/an)



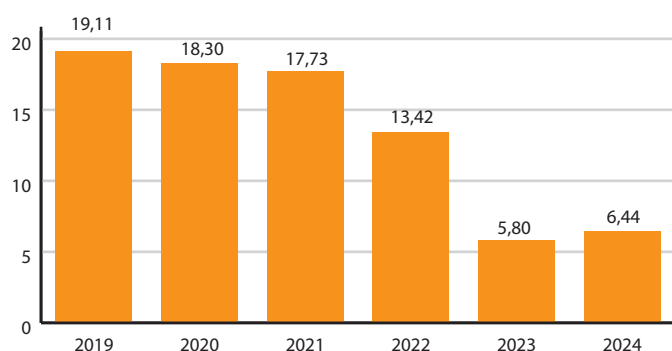
Consommation de mazout - bâtiments (litres)



Consommation de mazout - exploitation (litres/par tonne de déchets enfouie)



Rejet de CO₂ lié au chauffage des bâtiments (tonnes)



7. Notre système de management environnemental (SME*)

7.1. Outils et planification

Plan d'exploitation

Un plan d'exploitation du site est envoyé tous les deux ans aux administrations compétentes. Ce dernier comprend essentiellement :

- L'évolution prévisionnelle de l'exploitation
- Les aménagements et entretiens prévus
- Les résultats généraux des années précédentes

L'ISO 14001* et EMAS III*

Depuis le 29 août 2017, le règlement EMAS* a été mis à jour et a donné naissance à EMAS* III (2018/2026). Le règlement revu vise une meilleure compatibilité entre les normes EMAS et ISO.

Après analyse des dispositions reprises dans la Décision (UE) 2020/519 de la Commission du 3 avril 2020 (document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de la gestion des déchets au titre de règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit EMAS), il apparaît que le CET de la Chatqueue n'est pas concerné par cette Décision. Le CET de la Chatqueue n'entre en effet pas dans le champ d'application (point 2). Le champ d'application de la Décision se limite aux installations procédant à des traitements ne relevant pas du champ d'application de la directive relative aux émissions industrielles ; or le CET de la Chatqueue en fait partie.

En octobre 2023, le C.E.T.* de la Chatqueue a reçu sa nouvelle certification EMAS. Ce certificat européen récompense les entreprises qui vont au-delà de la simple conformité légale et qui améliorent en permanence leur performance environnementale.

7.2. Formation

Le Groupe ArcelorMittal place la formation au centre de sa politique de Ressources humaines. Elle est considérée comme un élément indispensable pour s'assurer d'évoluer de façon continue et d'assurer une qualité de produits et de services répondant aux exigences des clients et des autorités.

Les formations relatives au C.E.T.* se basent sur différents supports didactiques présentant le fonctionnement du site, les différentes définitions des déchets, les modes opératoires, les procédures, le plan de sécurité et les fonctions quotidiennes de l'équipe. Ces formations sont essentielles et visent prioritairement à donner aux employés une bonne vision du terrain et des obligations en vigueur.

L'objectif est de veiller à la bonne compréhension des enjeux et au respect strict de la politique environnementale du C.E.T.*.

Début de l'année 2025, un nouveau collaborateur a été engagé au sein de l'équipe liégeoise du Département DEC (Durabilité, Energie et Circularité). Sa fonction se veut être polyvalente au sein de l'équipe. Outre la formation spécifique liée au site de la Chatqueue, il suit la formation Environnement au sein de l'Ecole professionnelle de Management et sera bientôt conseiller sécurité ADR.



7.3. Contrôle et actions correctives

Contrôle

Le contrôle permet de suivre la réalisation des objectifs fixés. Il consiste en un suivi des performances environnementales par :

- Une surveillance et des mesures régulières des paramètres environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif. A titre d'exemple, on peut citer le suivi de la qualité des eaux par l'analyse régulière du rejet.
- Un étalonnage et un entretien des équipements de mesure et de surveillance. A titre d'exemple, on peut citer les fiches d'étalonnage et les modes opératoires.

Actions correctives

Les audits et dysfonctionnements permettent d'identifier les non-conformités et de les traiter pour éviter qu'elles ne se reproduisent.

Les audits effectués de façon périodique permettent de vérifier que :

- Le SME* répond aux exigences de la norme.
- Le SME* a été mis en oeuvre.
- Les exigences internes et externes sont respectées (conformité à la réglementation et à la législation environnementale applicable).

Une évaluation annuelle du bon fonctionnement du système de gestion environnementale et des performances environnementales de la Chatqueue est réalisée au travers d'audits internes. Ceux-ci permettent de vérifier si la gestion de l'environnement se fait en conformité avec la norme ISO 14001* et le règlement EMAS*. Il s'agit également d'un outil d'évaluation qui améliore l'efficacité du SME*.

7.4. Les fiches vertes (Le système IEN*)

Il s'agit d'un code dans notre système informatique qui définit qu'il s'agit d'un incident environnemental. Cet IEN est, dans la pratique, une fiche verte qui explique de manière précise les circonstances, les conséquences et définit très clairement un plan d'action. Ce dernier définit les tâches à accomplir, les personnes responsables, ainsi que les délais à respecter. Ce plan est suivi pour s'assurer que tout est réalisé comme prévu.

Durant l'année 2024 aucune fiche verte n'a été établie.

7.5. Revue de direction

La revue de direction sert à valider et contrôler le fonctionnement et les performances du SME*.

Depuis février 2011, les réunions annuelles organisées avec la Direction sont l'occasion de passer en revue les résultats du SME* d'ArcelorMittal Belgium Liège, dont fait partie la Chatqueue, ainsi que son état d'avancement. La Direction vérifie si le SME* est adapté, suffisant et efficace.

Le Responsable C.E.T.* de la Chatqueue informe la Direction des éléments suivants :

- Les objectifs et les cibles fixés sont-ils atteints?
- La Politique environnementale est-elle toujours d'actualité ou faut-il éventuellement l'adapter (et donc définir des nouveaux objectifs) ?
- Les programmes sont-ils performants en fonction des informations reçues et des changements ?
- Existe-t-il encore des possibilités d'amélioration continue ?
- Quels sont les résultats des audits ?
- Quelles sont les préoccupations émanant des riverains ?



pen

8. Notre politique de communication

8.1. Communication interne

Lorsqu'un travailleur est embauché pour travailler au sein du C.E.T.*, une formation spécifique est spécialement conçue pour lui et un parrainage est mis en place. Les différents supports utilisés sont les supports de formation habituels (cfr point 5.2) mais également l'ensemble de la documentation existante, tant au niveau technique qu'administratif : les procédés industriels et le fonctionnement des outils disponibles sur le site, les politiques au sein du Groupe, les organigrammes, les procédures, les impositions du Permis d'Environnement, le SME*... La formation vise à la fois à une connaissance des impositions mais également des enjeux environnementaux.

D'autre part, au sein d'ArcelorMittal Liège, l'ensemble du personnel est sensibilisé à la politique environnementale mise en place par la Direction. L'Environnement est un thème régulièrement traité dans les supports de communication et réunions de Direction.

8.2. Communication externe

Le Comité d'Accompagnement des riverains est constitué depuis le 1er juin 2015. Il est actuellement présidé par Madame Julie Geldof, échevine de la Participation citoyenne. Elle est assistée par Madame Sophie Barla, Secrétaire du Comité d'Accompagnement et Conseillère en environnement de la Ville de Seraing.

En 2024, le Comité d'Accompagnement s'est réuni à deux reprises.

- Le 24 juin 2024, ArcelorMittal a présenté le bilan du site pour l'année 2023, les engagements pris pour l'année 2024 ainsi que le suivi de la mise en œuvre de l'article 65 relatif à la recherche d'une technologie d'élimination des éléments organochlorés* retrouvés dans la nappe phréatique.
- Le 25 novembre 2024, ArcelorMittal a présenté un premier bilan de l'année 2024, le retour de l'audit de suivi de certification EMAS, le suivi de la mise en œuvre de l'Article 65 ainsi que les objectifs 2025.

Aucune plainte des membres du Comité n'a été émise en **2024**.



pen

9. Objectifs atteints et perspectives

9.1. Objectifs stratégiques et amélioration continue environnementale

- Respect du Permis
- Réhabilitation du site après activité
- Diminution des déchets entrants
- Sensibilisation des producteurs de déchets à une meilleure valorisation de leurs déchets

9.2. Objectifs 2024 atteints

Mise en œuvre des nouvelles impositions du Permis d'Environnement

La solution la plus efficace pour le traitement des eaux souterraines contenant des éléments organochlorés* ayant été retenue et validée par le groupe de suivi, ArcelorMittal a introduit une demande de modification de son permis (Article 65) et l'a obtenue dans le courant de l'année 2025.

Le cahier des charges pour la réalisation d'un nouvel équipement destiné au traitement des eaux polluées par un filtre à charbon actif a dès lors pu être réalisé.

La soumission de ce cahier des charges a été compliquée et a pris plus de temps que prévu mais les travaux seront réalisés dans les délais annoncés : 2025.

Gestion des eaux de ruissellement

Afin de s'assurer d'une bonne circulation des eaux de pluies, le bassin d'orage a fait l'objet d'un curage complet, conformément aux objectifs initiaux.

Le stockage des boues de curage est réalisée au sein du C.E.T.*

Biodiversité

Le renouvellement du bail de chasse en 2024 a bien été effectué, pour une durée de 19 mois, renouvelable le 31 décembre 2025.

Energie

En 2024, la consommation de mazout de chauffage utilisé pour le chauffage des bâtiments de la station d'épuration et des bureaux est largement restée sous les seuils franchis certaines années et tend à se stabiliser. Elle a été de 2378 litres, soit un ratio de 0,91 litre/tonne de déchets enfouie.

Conformité

Un contrôle complet du réseau basse tension a été réalisé sur le site. Le rapport a été reçu et une planification des non-conformités sera réalisée.

Une planification de la mise en oeuvre des actions issues du rapport est réalisée. La mise en conformité sera finalisée pour septembre 2025 au plus tard.

Le CET est néanmoins 100% conforme à son permis d'environnement.

9.3. Objectif reporté

Biodiversité

L'installation d'une nouvelle ruche n'a pas pu être réalisée. Une seconde colonie répondant aux critères locaux est toujours recherchée, pour une installation complémentaire sur le site en 2025.



9.4. Objectifs 2025

Mise en œuvre des nouvelles impositions du Permis d'Environnement

La construction d'un nouvel équipement destiné au traitement des eaux polluées par un filtre à charbon actif sera réalisée en 2025, selon le cahier des charges validé par le groupe de suivi et transcrit dans le nouvel Article 65.

Gestion des eaux de ruissellement

Afin de s'assurer d'une bonne circulation des eaux de pluies, la cunette récoltant les eaux de ruissellement fera l'objet d'un curage complet. Elle s'étend sur une longueur de 6km. Les travaux ont été lancés et sont en cours.

Biodiversité

Outre l'installation d'une nouvelle ruche répondant aux critères locaux qui devrait être installée en 2025, le site de la Chatqueue devrait renouveler le bail de chasse en fin d'année.

Energie

En 2025, le site de la Chatqueue a la volonté de maintenir sa consommation de mazout de chauffage au niveau de 2024.

Conformité

La certification du réseau basse tension sera réalisée en 2025.

Sécurité

Un exercice interne d'urgence a été organisé dans le courant de l'année 2024. La mise en œuvre du plan d'actions en découlant est programmée en 2025.



ANNEXES



ANNEXE 1. LEXIQUE

C.E.T.

Centre d'Enfouissement Technique. Centre qui bénéficie de moyens techniques de contrôle ou de prévention pour éviter toute pollution des eaux souterraines ou du sol. Ces centres doivent faire l'objet d'autorisations.

Conductivité

La conductivité est la propriété d'un matériau à permettre le passage du courant électrique.

Cubature

Calcul géométrique qui permet de réduire un solide donné en un cube équivalent en volume.

DPC

Département de la Police et des Contrôles

Déchets ultimes

Déchet qui n'est plus susceptible d'être valorisé ou traité en vue de la réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEC

Département Environnement durable, Energie et Circularité

EMAS III 2018/2026

Environmental Management and Audit Scheme. Il s'agit d'un système de Management Environnemental accompagné d'audits périodiques afin d'évaluer, d'améliorer et de rendre compte des performances environnementales d'une organisation. Norme environnementale européenne actualisée en 2001, 2009 et 2017. La dernière version du règlement EMAS III a été publiée le 29 août 2017. Elle vise une meilleure compatibilité entre les normes et inclut la notion de participation volontaire des organisations à EMAS.

ESG

Environnement, Social et Gouvernance. Il s'agit d'un ensemble de critères utilisés pour évaluer les impacts et les performances des entreprises dans ces 3 domaines.

Le système IEN

Il s'agit d'un code dans notre système informatique qui définit qu'il s'agit d'un incident environnemental. Cet IEN est, dans la pratique, une fiche verte qui explique de manière précise les circonstances, les conséquences et définit très clairement un plan d'action. Ce dernier définit les tâches à accomplir, les personnes responsables, ainsi que les délais à respecter. Ce plan est suivi pour s'assurer que tout est réalisé comme prévu.

ISO 14001

Norme internationale de système de management qui propose aux entreprises un modèle pour maîtriser leur

impact environnemental. La norme ISO 14001* conduit à une certification environnementale. La première version a été publiée en 1996 et révisée deux fois, en 2009 et 2015. Les principales modifications concernent le renforcement du rôle de la direction, l'obligation de résultats et l'amélioration de la communication.

MES

Matières en Suspension

Organochloré

Se dit d'un produit organique de synthèse dérivé du chlore et utilisé comme solvant, réfrigérant, insecticide, fongicide ou comme composant de certaines matières plastiques.

pH

Abréviation de potentiel d'Hydrogène. Indice qui exprime l'activité ou la concentration de l'ion hydrogène dans une solution, à l'aide d'une échelle logarithmique.

PIIPES

Plan interne d'Intervention et de Protection des Eaux souterraines.

PISOE

Plan interne de Surveillance de ses Obligations environnementales

PIU

Plan interne d'Urgence.

Piézomètre

Tube qui permet d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique depuis la surface. Il relève le niveau piézométrique.

Remblai

Masse de matière rapportée pour élever un terrain, combler un creux ou combler les vides de l'exploitation minière.

SIP

Systèmes intégrés de Progrès.

SME

Système de Management environnemental.

SRI

Service régional d'Incendie.

STE

Station de Traitement des Eaux.

Stripping

Le stripping désigne le mécanisme de transfert d'un polluant d'une phase liquide ou solide vers une phase gazeuse.

Politique Environnement, Énergie et Circularité d'ArcelorMittal Belgium

10 mai 2023

ArcelorMittal Belgium développe et produit des aciers plats de différentes qualités, revêtus ou non revêtus, ainsi que des sous-produits générés au cours du processus de production de l'acier. Tous les aspects environnementaux sont pris en compte, aussi bien pendant le processus de production lui-même que pendant toutes les étapes ultérieures et antérieures de la chaîne logistique dans laquelle ArcelorMittal est impliqué.

ArcelorMittal Belgium veut être un leader en matière de durabilité dans le monde industriel et a l'ambition d'aller plus vite et plus loin que l'Accord de Paris sur le climat. C'est pourquoi 'Environnement et énergie' est le premier des trois axes stratégiques de notre organisation. Afin d'optimiser nos activités et d'améliorer continuellement nos performances dans ce domaine, nous utilisons la méthodologie WCM associée à des systèmes de gestion conformes aux normes ISO 14001, ISO 50001 et Responsible Steel.

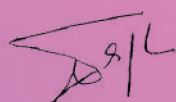
Dans l'intérêt des générations actuelles et futures, nous nous efforçons dans toutes nos activités :

- d'éviter les nuisances pour nos voisins et de protéger l'environnement contre la pollution,
- d'atteindre la plus grande efficacité énergétique possible dans nos processus de production,
- d'utiliser durablement les ressources naturelles et les matières premières et d'assurer une circularité maximale.

Nous voulons montrer l'exemple en rendant l'acier continuellement plus durable et plus compétitif. C'est pourquoi le Management Committee demande à tous les travailleurs d'intégrer à tout moment les principes suivants dans leur travail :

- Nous nous concentrons sur la 'production durable', en recherchant un équilibre permanent entre l'environnement, l'économie et le bien-être social.
- L'amélioration continue de nos performances environnementales et énergétiques et la prévention maximale des nuisances pour nos voisins et des effets négatifs sur l'environnement, qui comprend les engagements suivants :
 - Prendre des mesures préventives pour éviter autant que possible les incidents environnementaux ;
 - S'efforcer continuellement de réduire et de prévenir les vibrations et la pollution sonore ;
 - S'efforcer en permanence de réduire et de prévenir les émissions dans l'air et dans l'eau ;

- Éviter à tout moment le déversement et le rejet de sous-produits, de matières premières, de résidus et de déchets dans ou sur le sol et la nature, dans nos canaux, dans nos égouts ou dans nos canaux et autres eaux de surface ;
- Respecter et protéger la biodiversité et la nature protégée dans notre sphère d'influence, et s'efforcer en permanence de réduire et de prévenir tout impact négatif potentiel sur cette biodiversité.
- Développement, application et amélioration des méthodes de production ayant le plus faible impact environnemental possible, la plus faible consommation d'énergie possible et le plus haut taux de recyclage possible.
- Développement et fabrication de produits présentant de bonnes caractéristiques environnementales, d'efficacité énergétique et de circularité, en étroite collaboration avec les clients et les fournisseurs.
- Utilisation efficace des ressources naturelles et de l'énergie sous toutes ses formes dans toutes les activités. Nous exploitons un système de gestion de l'énergie efficace dans le but de réduire continuellement la consommation d'énergie spécifique de nos processus. Ainsi, nous pouvons assurer une gestion efficace de l'eau grâce à une recirculation interne optimale, pour laquelle nous nous efforçons toujours d'apporter des améliorations continues.
- Engagement de tous les travailleurs, et de la direction en particulier, en faveur d'une production respectueuse de l'environnement et de l'efficacité énergétique, et respect des obligations légales et de tous les autres engagements. La direction fournit les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux, énergétiques et de circularité.
- Nous encourageons la sensibilisation à l'environnement et à l'énergie par l'information et la formation et le partage des bonnes pratiques. Nous veillons à disposer en permanence des informations dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs opérationnels. Nous encourageons tous les travailleurs à participer à la recherche du potentiel d'amélioration.
- Nous communiquons de manière transparente et ouverte avec toutes les parties prenantes. Nous concluons des partenariats avec d'autres entreprises ou organisations, lorsque cela est approprié ou utile pour atteindre nos objectifs.



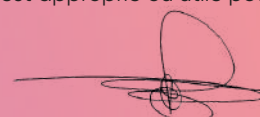
Manfred Van Vlierberghe,
CEO ArcelorMittal Belgium



Nico Dewachtere
COO Finishing ArcelorMittal Belgium



Jeroen Van Lishout
COO Primary ArcelorMittal Belgium



Frouke Lambert
CHRO ArcelorMittal Belgium



Politique de santé et sécurité

ArcelorMittal Belgium

Le 12 mai 2023

Chez ArcelorMittal Belgium, notre objectif est que chacun rentre chez soi sain et sauf chaque jour. Cela exige conviction, engagement et travail acharné à tous les niveaux de l'organisation et va bien au-delà de la conformité juridique.

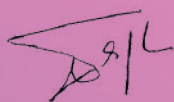
Pour guider nos décisions et nos actions, nous nous engageons sur les principes suivants :

1. Toutes les blessures et maladies professionnelles peuvent et doivent être évitées
2. La direction est responsable des performances en matière de santé et de sécurité
3. L'engagement et la formation des collaborateurs sont essentiels
4. Travailler en toute sécurité est une condition d'emploi
5. La santé et la sécurité doivent être intégrées dans tous les processus de gestion
6. L'excellence en matière de santé et de sécurité permet d'obtenir d'excellents résultats opérationnels.

Pour y parvenir, nous :

- exigeons de nos dirigeants qu'ils soient aux yeux de tous des champions de la santé et de la sécurité, qu'ils aient constamment un niveau d'exigence élevé, qu'ils vérifient l'existence et l'efficacité des contrôles, qu'ils aient des échanges de haute qualité sur le terrain et qu'ils prennent en compte, dans toutes leurs décisions, les répercussions potentielles sur la santé et la sécurité.
- encourageons une culture de la bienveillance, de la solidarité et de la responsabilité sur le terrain.
- impliquons activement les salariés et les sous-traitants dans tous les domaines en lien avec la santé et la sécurité.
- fournissons gratuitement une formation efficace à tous les salariés afin qu'ils puissent diriger et travailler en toute sécurité.
- identifions les dangers, évaluons et contrôlons les risques en utilisant la hiérarchie des contrôles. 6. veillons à ce que tous nos salariés et les salariés de sous traitants prennent des mesures, y compris l'interruption de leur travail, lorsqu'ils estiment que les conditions sont dangereuses ou que les règles d'or qui sauvent des vies ne sont pas respectées (« voir et agir »).
- signalons tous les incidents et situations à haut potentiel, les examinons, analysons les tendances et appliquons les enseignements tirés.
- nous concentrons sur la correction des causes organisationnelles des blessures graves et accidents mortels (SIF).
- établissons des indicateurs et des objectifs prospectifs et rétrospectifs pour permettre à l'encadrement d'améliorer les performances en matière de santé et de sécurité.
- favorisons l'amélioration continue grâce à un système efficace de gestion de la santé et de la sécurité (y compris nos normes de prévention des accidents mortels) et au partage des meilleures pratiques.
- sélectionnons et gérons les sous-traitants en fonction de leurs performances et programmes en matière de santé et de sécurité.
- fournissons des lieux de travail et des équipements intrinsèquement sûrs, les maintenons propres, bien rangés et en bon état.
- protégeons la santé et améliorons le bien-être des salariés et des communautés locales.
- respectons pleinement toutes les exigences légales et toutes les autres exigences applicables.
- vérifions l'efficacité de la présente politique en combinant auto-évaluation, contrôles internes du groupe et audit externe.

La présente politique s'applique à tous les sites d'ArcelorMittal Belgium (y compris les coentreprises dans lesquelles nous avons une participation majoritaire ou exerçons un contrôle opérationnel) et à tous les salariés d'ArcelorMittal Belgium et salariés des sous-traitants effectuant des travaux dans les locaux d'ArcelorMittal Belgium. En cas de différences entre la législation locale et les exigences d'ArcelorMittal Belgium en matière de santé et de sécurité, les exigences les plus strictes seront toujours respectées.



Manfred Van Vlierberge,
CEO ArcelorMittal Belgium



Nico Dewachtere
COO Finishing ArcelorMittal Belgium COO Primary ArcelorMittal Belgium



Jeroen Van Lishout



Frouke Lambert
CHRO ArcelorMittal Belgium



ANNEXE 4. EAUX – MESURE DE L'ENSEMBLE DES PARAMÈTRES – ANNÉE 2024

Paramètres suivant Normes	Unités	Normes suivant Permis	Incertitude de mesure en %	Fréquence annuelle	12/02/2024	13/05/2024	22/09/2024	18/11/2024
ammonium (NH ₄ +)	mg/l			2		0,77		3,07
anthracène	µg/l		35	1		0,015		
arsenic total	mg/l		20	1		0,001		0,004
azote ammoniacal (NH ₄)	mg/l	5	15	2		0,60		2,40
azote total	mg/l			2		5,80		8,10
benzène	µg/l		30	1		1,00		
cadmium total	mg/l	0,5	20	1		0,0002		0,0002
chlorures	mg/l	1000	6	4	102	196	222	192
chrome total	mg/l	0,2	20	2		0,009		0,005
COT (Carbone Organique Total)	mg/l		32	2		12,40		10,10
conductivité (µS/cm)	µS/cm		8	4	1836	2290	2610	2470
cuivre total	mg/l	0,5	20	2		0,003		0,002
cyanures libres	mg/l	0,1	20	1		0,03		
DBO (5-20°)	mg/l	15	30	2		5		5
DCO	mg/l	100	12	2		44		45
débit instantané	m ³ /h	62		min. 1				
débit journalier	m ³ /j	1488		min. 1	1215	725	511	680
fer total	mg/l		20	2		0,192		0,225
H,A,P, (6 Borneff)	µg/l	15	30	1		0,063		
indice hydrocarbures C10-C40	mg/l	5	30	2		0,10		0,70
manganèse total	mg/l		18	2		0,382		0,425
matières en suspension	mg/l	30	20	2		18		18
matières sédimentables (2h)	ml/l	0,5	10	2		0,10		0,10
mercure total	mg/l	0,05	30	1		0,00		0,00
naphtalène	µg/l	5	48	1		0,010		
nickel total	mg/l	0,1	20	2		0,003		0,016
nitrates (NO ₃)	mg/l		20	2		2,90		3,40
pH minimum - max	°S	6,5 - 9,5	5	4	9,00	9,40	8,80	9,30
indice phénols	mg/l	0,5		1		0,05		
phosphore total	mg/l		14	2		0,44		0,91
plomb total	mg/l	0,1	20	2		0,001		0,008
sulfates	mg/l	1500	30	4	615	818	994	814
sulfures et mercaptans	mg/l	1	16	1		0,1		
température	°C	30	2	4	9,60	16,50	15,40	10,30
toxicité après 48 h (taxation - dispensé pour 5 ans)	Equitox							
toxicité de l'inhibition (Daphnia magna)	Equitox			1		0,00		
zinc total	mg/l	2	30	2		0,05		0,05

pen



ArcelorMittal

CET de la Chatqueue

Rue Guillaume d'Orange, 4102 Seraing

Contact: Emmanuel Laurent

Tel: 04/236 61 20

E mail: emmanuel.laurent@arcelormittal.com

Département de la Police et du Contrôle - Région Wallonne

Esplanade Simone Veil 1, 10ème étage

4000 LIEGE

Tel: +32 (0) 4 230 39 76

www.wallonie.be

N° vert : 1718